

Bon DE DÉPÔTS DE DÉCHETS



Communauté de communes Sud Vendée Littoral :

107 avenue du Maréchal De Lattre de Tassigny
85400 Luçon - Tél. 02 51 97 64 64 / facturation@sudvendeeilittoral.fr
www.cc-sudvendeeilittoral.fr

Récépissé de dépôt des déchets
par des professionnels à la déchèterie

Déchèterie :

NATURE DU DÉCHET	QUANTITÉ - VOLUME	Prix/m ³ *	Montant à payer
Tout-venant		45 €	
Gravats		25 €	
Déchets verts		25 €	
Cartons		Gratuit	
Bois		20 €	
Plastiques		20 €	
Plâtre		25 €	
Polystyrène		10 €	

* Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Nom du déposant : **N° SIRET :**

Nom et adresse de l'établissement :

Numéro d'immatriculation du véhicule : **Date :**

Le signataire et l'établissement dont il dépend acceptent les conditions générales de dépôt, telles qu'elles sont définies au verso.

Le préposé de la déchèterie,

Le représentant de l'établissement déposant,

CONDITIONS GÉNÉRALES DE DÉPÔT

Les déposants doivent respecter le règlement intérieur des déchèteries de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et devront au préalable trier les déchets par catégorie et se conformer aux instructions de l'agent réceptionnaire.*

* Le règlement intérieur est consultable sur chaque déchèterie et disponible sur le site internet de la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral (www.cc-sudvendeelittoral.fr).

Les tarifs sont fixés par délibération du Conseil communautaire de la communauté de communes Sud Vendée Littoral.

Le règlement de la somme due par l'établissement se fera à réception de facture, par chèque au nom du Trésor Public - Luçon.

Condition de facturation : Tout dépôt inférieur à 1 m³ sera facturé au coût d'un demi-mètre cube.

Le présent récépissé est établi en trois exemplaires :

L'exemplaire blanc : secrétariat de la Communauté de communes Sud Vendée Littoral

L'exemplaire vert : déposant - l'exemplaire bleu : souche